



**MAIRIE
VAUJANY**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 7
VOTANTS : 9
POUR : 9
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 17 septembre 2024

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Eric DOURNON à Yves GENEVOIS et Jacques JOUANS à Elvina SAVIOUX

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n° 09-230924-07 : Pôle Enfance de Vaujany - Mise à jour des tarifs du Multi Accueil et du Centre de Loisirs (ALSH)

Par délibération en date du 1^{er} décembre 1995, le Conseil Municipal a décidé la création d'une régie de recettes pour la gestion de la garderie et du centre de loisirs, désormais dénommé « Pôle Enfance ».

Par délibération en date du 10 juin 2024, le Conseil Municipal a approuvé les nouveaux tarifs du Multi Accueil et du Centre de Loisirs au Pôle Enfance et a procédé à leur intégration dans la régie de recettes existante.

Il apparaît à ce jour nécessaire de mettre à jour les tarifs du multi accueil à destination des habitants de la commune.

Le projet d'actualisation est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Approuve la mise à jour des tarifs du Multi Accueil et du Centre de Loisirs au Pôle Enfance tels que présentés en annexe et décide de procéder à leur intégration dans la régie de recettes existante ;
- Donne toute délégation à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire
Yves GENEVOIS

POLE ENFANCE - TARIFS

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 24/09/2024

13/09/2024

Berger
Levrault

ID : 038-213805278-20240923-09_230924_07-DE

ACCUEIL DES ENFANTS PERMANENTS / RESIDENTS SECONDAIRES / DE PARENTS TRAVAILLANT SUR LA COMMUNE

	Tarifs
Temps d'accueil	
<i>La journée</i>	9,80 €
<i>La demi-journée uniquement</i>	6,20 €
<i>La 1 ère semaine (5 jours)</i>	41,70 €
<i>La suivante</i>	36,50 €
<i>Périscolaire (saison hiver)</i>	1,50 €

ACCUEIL DES ENFANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISANS

	Tarifs
Temps d'accueil	
<i>Matin + repas (8h30 - 12h30)</i>	17,50 €
<i>MRS (matin repas temps calme) (8h30 - 14H00)</i>	21,60 €
<i>Après-Midi + goûter (13h30 -17h30)</i>	14,40 €
<i>Journée avec repas + goûter</i>	26,80 €
Temps d'accueil	Tarifs
<i>Forfait 5 Matins + Repas consécutifs</i>	69,00 €
<i>Forfait MRS (matin repas temps calme) (8h30 - 14H00)</i>	86,50 €
<i>Forfait 5 Après-Midis + goûter consécutifs</i>	57,00 €
<i>Forfait 5 Journées consécutives</i>	108,00 €

PORTAGE DES REPAS

	Tarifs
Repas à domicile	3,80 €